

REUNION DU 07/04/2016

Feuillet n° : 2016/

COMPTE RENDU

Le sept avril deux mille seize à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 31/03/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents:14 ; Votants : 14

Conseillers présents :MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Bernadette AUGEREAU, Daniel BOUILLIS, Brigitte NICOLAS, Patrice GINGAT, Michel BOURDAIS, Marielle VIRLOUP, Arnaud COLLIN, Roseline CAUGANT, Nathalie AUSSANT, Nadège LESSIRARD, Patricia CARET, Yannick DANIEL -

Conseiller(s) absent(s) : Laurent Mauftras, excusé -

Secrétaire :Mme Brigitte Nicolas

Ordre du jour : - Vote du programme des travaux et acquisitions 2016 ; - Vote des taux des impôts locaux ; - Vote des budgets 2016 ; - Affectation des résultats ; Personnel communal : renouvellement emplois saisonniers ; communauté d'agglomération : rapport d'activité 2014- transfert compétences « préservation du bocage » et « frelons asiatiques » ; - divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 02/03/2016 et signent le registre des délibérations.

N° 9-2016 :VOTE DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2016 :

Mme Brigitte NICOLAS, adjointe au maire donne lecture du programme des investissements 2016 suivants :

OBJET	Article		R.A.R TTC	Crédits	TOTAL
	comptable	Opération	2015	2016	
	-	-	-		-
Emprunts (capital)	1641	OPFI		35 000,00	35 000,00
Création du Plan Local d'Urbanisme	202	36	11 085,00		11 085,00
Etude profil de baignade	2031	ONA	5 500,00	-2 700,00	2 800,00
ACQUISITION MATERIEL & MOBILIER				-	
panneaux signalisation	2151	1		5 000,00	5 000,00
matériel de voirie	21578	5		1 000,00	1 000,00
matériel d'illumination	2158	1	100,00		100,00
matériel informatique mairie (renouvellement)	2183	1	1 500,00		1 500,00
Mobilier salle polyvalente	2184		999,00	-999,00	0,00
matériel sécurité	2188	1	51,00	449,00	500,00
Mobilier terrain football	2113	23		416,00	416,00
BIBLIOTHEQUE					
Remplacement fenêtres côté sud + hublot	21318	13	517,00	-517,00	0,00
Matériel informatique	2183	13		400,00	400,00
Mobilier	2184	13		850,00	850,00
ENROCHEMENT DIGUE					
reprise enrochement et renforcement	2148	9	682,00	4 318,00	5 000,00
RESEAU INCENDIE					
Pose borne incendie chemin des dis	21568	5	16 080,00		16 080,00
MAIRIE					
Aménagement placard tisanerie	2158	15	1 500,00	-1 500,00	0,00
BATIMENT SCOLAIRE					
Rénovation	21312	2	341,00	-341,00	0,00
MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES					
Acquisition / Emeraude Habitation	21318	42		160 000	160 000,00

Signature,

Cachet

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Feuillet n° : 2016/

EGLISE					
Réfection plancher cœur et divers	21318	4	3 100,00	-1 600,00	1 500,00
SALLE POLYVALENTE					
réfection gouttière	21318	22	249,00	-249,00	0,00
réfection parquet	21318	22		4 000,00	4 000,00
RUE DU BAS CHAMP					
Aménagement trottoir	2151	43		21 400,00	21 400,00
AMENAGEMENT RUE DU BORD DE MER					
Réfection parking commerces	2151	44		14 500,00	14 500,00
Sécurisation sortie passage verdières	2151	44		3 200,00	3 200,00
AMENAGEMENT PARKING ET ARRETS BUS					
Réfection parking	2151	40	610,00	-610,00	0,00
AMENAGEMENT RUE DES VERDIERES-RUE DE LA GREVE					
Effacement réseaux électriques	20415	38	60 441,00	-901,00	59 540,00
Réseau d'éclairage public	21578	38	22 540,00	52 700,00	75 240,00
aménagements de sécurité	2151	38		60 741,80	60 741,80
CREDITS POUR IMPREVUS					
	20	OPFI		5 000,00	5 000,00
Sous-total :			125 295,00	359 557,80	484 852,80
Total :			125 295,00	359 557,80	484 852,80

2/ CAMPING (HTVA)

Matériel informatique et téléphonique	2183	78	1 458,00		1 458,00
Modernisation bâtiments-terrain	2145	78	14 304,00	-9 304,00	5 000,00
Provision création aire camping-cars	2145			25 629,16	25 629,16
Déficit antérieur	001			205,54	205,54
Dépenses imprévues	022			2 000,00	2 000,00
Sous-total :			15 762,00	18 530,70	34 292,70

3/ ASSAINISSEMENT (HTVA)

Installat° matériel outillage	21532	83	138 183,00	-38 501,57	99 681,43
Amortisst subventions d'équipement	13913 & 13918			12 101,00	12 101,00
Dépenses imprévues	020			5 000,00	5 000,00
Sous-total :			138 183,00	-21 400,57	116 782,43

4/ LOTISSEMENT DES ONDES (HTVA)

études et M,O	6045			591 759,00	591 759,00
Charges gestion courante	658			60,00	60,00

Signature,

Cachet

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Feuillet n° : 2016/

Frais financiers	661			20 399,00	20 399,00
Déficit antérieur	002			216 971,05	216 971,05
Dépenses imprévues	022			24 000,00	24 000,00
<i>Sous-Total :</i>					853 189,05

Mmes Patricia CARRET et Nadège LESSIRARD se sont retirées de la salle au moment de l'adoption de l'opération de Maison des Assistantes Maternelles .

Après délibération le conseil municipal ,

- Approuve le programme des travaux ci-dessus et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces relatifs à ces investissements.

N° 10-2016-VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

L'équilibre budgétaire se réalise avec un produit attendu de 279 000€ . Compte tenu des bases fiscales notifiées par le Trésorier Payeur Général, le conseil municipal décide de majorer les taux de 2.00% . Les taux votés s'élèvent à : Taxe d'habitation : 14.71% au lieu de 14.42 ; Foncier bâti: 15.63% au lieu de 15.32 et Foncier non bâti 48.26% au lieu de 47.30.

N° 11-2016 – REVISION TARIFS :

Le conseil municipal majore de 2% les tarifs suivants :

		Nx tarifs	Effet au
CIMETIERE -concessions			
TOMBES			
30 ans	2m2	186,00 €	07/04/2016
	(pont-benoit)	246,00 €	
	4m2	372,00 €	
	(pont-benoit)	504,00 €	
COLUMBARIUM			
10 ans	Case	426,00 €	07/04/2016
	(pont-benoit)	556,00 €	
	Cavurne	366,00 €	
	(pont-benoit)	468,00 €	
20 ans	Case	852,00 €	
	(pont-benoit)	1 112,00 €	
	Cavurne	732,00 €	
	(pont-benoit)	936,00 €	
ASSAINISSEMENT -redevance			
	part fixe /an	48.83 €	01/01/2017
	part /m3	0,56 €	
COMMERCE AMBULANT			
	DIVERS /jour	30,00 €	17/02/2014
	pizzaïlo/jour	8,50 €	
TAXE DE SEJOUR			
	CAMPING **	0,21 €	01/07/2016
	CAMPING ***	0,34 €	max, 0,55
	MEUBLES/HOTELS	0,34 €	max, 0,40

N° 12-2016-VOTE DES BUDGETS 2016

Signature,

Cachet

Mme Brigitte NICOLAS, Adjointe au maire, après avoir présenté le programme des investissements 2016, donne lecture des propositions de budgets équilibrés en dépenses et recettes à :

Feuillet n° : 2016/

COMMUNE :	Fonctionnement :	738 043.00€
	Investissement :	484 852.80€
ASSAINISSEMENT :	Exploitation:	201 347.05€
	Investissement:	116 782.43€
CAMPING :	Fonctionnement :	87 157.16€
	Investissement :	34 292.70€
LOTISSEMENT DES ONDES :		
	Fonctionnement :	945 558.08€ (y compris les mouvements de stocks)
	Investissement :	174 738.06€ (y compris les mouvements de stocks)

Le conseil municipal, unanime, vote ces budgets primitifs 2016.

Après délibération, le conseil municipal , à l'exclusion de Mmes Patricia Carret et Nadège Lessirard qui n'ont pas participé au vote du budget principal, adopte les budgets 2016.

N° 13-2016-AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal décide l'affectation des excédents 2015 au financement des investissements pour les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL:	132 843.80€	à inscrire à l'article 1068 ;
CAMPING DES ONDES :	205.54€	à inscrire au compte 1068 ;

N° 14-2016 : RENOUELEMENT DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS AU CAMPING MUNICIPAL :

Le maire propose d'ouvrir le camping du 11 juin au 11 septembre 2016 et de reconduire les deux emplois contractuels de gardiens et régisseur des recettes.

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 , le conseil municipal,

- décide de créer deux emplois saisonniers de gardien du camping en vertu de l'article 3 alinea 2 (besoins saisonniers) de la dite loi durant la période du 8 juin au 17 septembre 2016;
- dit que ces agents seront chargés de l'accueil des campeurs, la tenue de la régie de recettes , l'entretien des bâtiments , de la surveillance du terrain de camping et des tâches s'y rapportant ;
- dit que la rémunération de chacun des deux postes sera fixée sur une durée horaire de 520h pour la saison et calculée au prorata sur la base du 1er échelon de l'échelle 3 catégorie C ,indice brut 340 (5096€ brut) .

N° 15-2016 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – Présentation du rapport d'activités 2014

Le maire commente le diaporama comportant le rapport d'activités de la communauté d'agglomération .

N° 16-2016 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION –TRANSFERT DE LA COMPETENCE

« Préservation du bocage dans le cadre du programme Breizh bocage »

Le maire expose au conseil municipal que l'intérêt de préserver le bocage a été étudié par la communauté d'agglomération , en effet :

Une politique de préservation et de gestion du bocage vise à définir une stratégie de plantation et de reconquête du bocage sur des secteurs prioritaires déficients en espaces bocagers.

Cette politique participe directement à l'amélioration de qualité de l'eau et la lutter contre l'érosion. Elle contribue également à préserver un paysage patrimonial riche, tout en permettant de disposer d'une ressource énergétique et en développant des corridors écologiques.

Tous ces avantages se retrouvent dans les compétences et les actions portées par l'Agglomération que sont :

- La GEMAPI : la mise en place de haies bocagères constitue un élément clé de l'atteinte du bon état écologique de l'eau (DCE) et de la lutte contre les inondations.
- La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie à travers la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Signature,

Cachet

- L'aménagement du territoire

La prise de compétence «préservation du bocage » permet à Saint-Malo Agglomération de porter le second programme «Breizh Bocage» du Conseil Régional de Bretagne pour la période 2015-2020. Le précédent programme (2010-2014) a permis la plantation de 10.5 km de bocage sous maîtrise d'ouvrage des communes.

Le lancement du second programme Breizh Bocage implique la définition d'une stratégie territoriale que les financeurs souhaitent être portée à une échelle plus large que l'échelon communal.

En réunion du 24 mars 2016 , le conseil communautaire ,
Considérant que la préservation et la gestion du bocage participe directement à la réalisation des objectifs liés aux compétences de l'Agglomération,

Considérant que la prise en charge du programme Breizh Bocage 2 par Saint-Malo Agglomération permettra l'obtention de 80% de subventions par le FEADER, AELB, CG et la Région.

- * a décidé de doter Saint-Malo Agglomération d'une compétence particulière en matière de préservation du bocage ;
- * a approuvé l'extension de ses compétences à la compétence facultative ainsi libellée :
« Préservation du bocage dans le cadre du programme Breizh Bocage ».

Cette prise de compétence suppose une modification des statuts de Saint-Malo Agglomération qui sera entérinée par arrêté préfectoral.

Ainsi, en vertu des dispositions de l'article L5211-17 du CGCT, cette décision est soumise aux communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert. L'absence de délibération vaut décision favorable.

Ces délibérations devront être rendues dans les conditions de majorité qualifiée, soit 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des conseils municipaux représentant au moins 2/3 de la population.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le transfert de la compétence **« Préservation du bocage dans le cadre du programme Breizh bocage »** à la communauté d'agglomération ;
- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

N° 17-2016 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION –TRANSFERT DE LA COMPETENCE « Lutte contre le développement du frelon asiatique »

Le maire informe le conseil municipal que le problème de la prolifération du frelon asiatique a été étudié par la communauté d'agglomération en séance du 24 mars 2016, en effet :

Observé pour la première fois en France en 2005, le frelon asiatique est désormais présent sur le territoire de Saint-Malo Agglomération.

Actuellement, le frelon asiatique est classé par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2012 dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique. C'est donc aux particuliers de prendre en charge le coût de la destruction des nids sur leurs propriétés.

Cependant ceux-ci se trouvent parfois démunis pour signaler la présence de l'espèce, faire appel à une entreprise spécialisée dans la destruction des nids et sollicitent une participation financière des collectivités pour cette élimination.

Par ailleurs, au vu de la prolifération du nombre de nids observés, il est important d'agir dès le signalement de la présence de l'espèce, et qu'une organisation de la lutte contre le frelon asiatique est nécessaire.

Afin de protéger les populations, préserver les pollinisateurs et respecter la biodiversité, il convient donc de déterminer un plan d'action de lutte contre le développement du frelon asiatique à l'échelle du territoire de l'Agglomération de Saint-Malo.

Ce plan consiste à intervenir sur au moins quatre axes stratégiques :

- Organiser par des interventions réactives et la prise en charge financière, la destruction des nids et le piégeage des reines afin de bloquer aussi rapidement que possible l'expansion des frelons asiatiques
- Dresser un inventaire et caractériser leur présence sur le territoire, en partenariat avec les acteurs concernés
- Former des référents interlocuteurs de la population dans les communes pour accompagner les habitants dans les conduites à tenir, méthodes de lutte et bases de la protection des individus
- Coordonner des campagnes d'informations du public

Le conseil communautaire ,

Considérant que le frelon asiatique présente un impact négatif sur la biodiversité, porte atteinte à l'apiculture et présente un risque pour la sécurité publique,

Considérant surtout, la nécessité de limiter la prolifération du nombre de nids sur le territoire,

A décidé en séance du 24 mars 2016 :

* que les statuts de Saint-Malo Agglomération soient enrichis de la compétence facultative ainsi libellée :

« Lutte contre le développement du frelon asiatique » ;

* que Saint-Malo Agglomération prendra en charge 50% du coût d'intervention de destruction d'un nid dans le cadre de cette opération (déclaré auprès de la FGDON 35), tant sur le domaine public que sur le domaine privé et dans la limite d'une participation maximale de 100 € par intervention.

Cette décision est soumise aux communes membres qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert de la compétence. L'absence de délibération vaut décision favorable.

Ces délibérations devront être rendues dans les conditions de majorité qualifiée, soit 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des conseils municipaux représentant au moins 2/3 de la population.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ,

- approuve le transfert de la compétence « **Lutte contre le développement du frelon asiatique** » à la communauté d'agglomération ;
- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

N° 18-2016- SALLE POLYVALENTE – TARIF HORAIRE DE LOCATION :

L'association Sports & Santé Senior « Rance Emeraude pays de St Malo » sollicite l'utilisation de la salle polyvalente le mercredi matin de 10h à 12h00 pour des séances de ping-pong à partir du 20 avril 2016 . Le conseil municipal autorise cette location au prix de 15€ l'heure .

N° 19-2016-BIBLIOTHEQUE – ACQUISITION DE LIVRES – DEMANDE DE SUBVENTION PRES DU DEPARTEMENT :

Le maire propose l'achat de livres spécifiques sur les thèmes et animations proposés tout au long de l'année à la bibliothèque : ateliers lectures des élèves de l'école ; accompagnement des animations ludolire , développement du fond BD enfants, tapis lecture des tout-petits , nouveautés pour les adultes, abonnements aux revues . Le coût estimatif est de 2 500€ .

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Le conseil municipal sollicite une subvention du Conseil Général dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire du Département .

Feuillet n° : 2016/

Divers :

Communauté d'agglomération : Réunion d'information sur le Pacte Financier et Fiscal le jeudi 21 avril à 18h30 à la salle polyvalente de St Benoît ;

PPRSM- Enquête Publique : Le maire donne lecture du courrier qui sera adressé aux commissaires enquêteurs au nom du conseil municipal .Les conseillers municipaux adoptent et signent cette lettre à l'intention des commissaires enquêteurs.

→* *Récapitulatif des délibérations : n°s 9-2016 ;10-2016 ;11-2016 ;12-2016 ;13-2016 ;14-2016 ;15-2016 ;16-2016 ;17-2016 -----*

→* *Signatures des membres présents:*

Gérard BAUDRY	
Yves RUELLAN	
Bernadette AUGEREAU	
Daniel BOUILLIS	
Brigitte NICOLAS	
Patrice GINGAT	
Michel BOURDAIS	
Marielle VIRLOUP	
Arnaud COLLIN	
Roseline CAUGANT	
Nathalie AUSSANT	
Nadège LESSIRARD	
Patricia CARET	
Yannick DANIEL	